

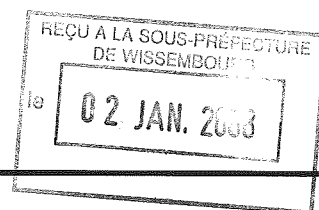
80

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PECHELBRONN

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE***Séance du 11 décembre 2007 à 19 Heures**Sous la présidence de Monsieur Armand BRACONNIER**Nombre de membres en exercice : 15**Nombre de membres présents : 14***Présents :**

KUTZENHAUSEN :	MM FABACHER	- BRACONNIER	- MORI
LAMPERTSLOCH :	MM STURM	- APPRILL	- URBANY
		- MME LEMBERGER (suppléante)	
LOBSANN :	MM KREISS	- MME CHALOPPE	
MERKWILLER-P. :	MM SCHIELLEIN	- GUILHEM	- WEISBECKER
		- SCHNEIDER (suppléant)	
PREUSCHDORF :	M- BASTIAN		

Personnels : Christine NONNENMACHER, Guy HUSSON, et Frédérique WEBER, excusée.**Invités :** MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guillaume KLEINPETER.**Membres excusés :** MM WALTER, KENNEL, TROG et MME FISCHER**Invités excusés :** MM KLEINPETER, VONAU.**3) Production d'eau chaude dans le cadre du PEREN.****a. Convention avec l'Electricité de Strasbourg.**

Le Président rappelle l'étude de faisabilité faite sur les deux forages des Puits Hélicons II et III, permettant ainsi de connaître leur état de santé, l'étude fut satisfaisante.

- L'étude de faisabilité doit être confirmée par des essais de circulation entre les deux puits, ceci implique qu'un **permis de recherche minière** doit être déposé par un établissement industriel ayant la compétence nécessaire.
- L'E.S. s'est déclaré intéresser pour travailler avec nous sur le sujet.
- L'E.S. nous a proposé la création d'une SEM « Société d'Economie Mixte » pour réaliser cette objective : recherche minière, et qui pourra être transformée en SEM d'investissement et d'exploitation par la suite.
- L'E.S. a créé une filiale spécialisée dans la production d'eau chaude géothermale, c'est elle qui rentrerait dans le capital de la SEM, soit 51% pour l'Etablissement public, 49% pour l'ES. Le cahier des charges de création de la SEM est proposé par l'ES pour le 11 ou 13 décembre 07.
- Rendez-vous avec Maître SOLER COUTEAUX, assistant juridique, est pris pour le 17 décembre 07.
- Pour concrétiser cette démarche de production d'eau chaude dans le cadre du PEREN, les clients et les partenaires financiers s'investissant sont nécessaires. Les clients prioritaires seraient les équipements touristiques du « Jardin des Brumes ». Mais également des

serres agricoles, à cet effet la Chambre d'Agriculture d'Alsace a engagé une étude sur le potentiel et les besoins en matière de production horticole et maraîchère.

b. Budget Annexe : Production d'eau chaude Héliens II et III.

Après avoir pris conseils auprès de M. TORTEROTOT, Receveur – Percepteur, le Budget Annexe : Production d'eau chaude Héliens II et III, devrait plutôt être créé en 2008 sous la nouvelle entité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Pour extrait, certifié conforme

MERKWILLER – PECHELBRONN, le 27 décembre 2007

Délibération, exécutoire de plein droit conformément
aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Le président

Armand BRACONNIER

